

Guide du constat amiable.

Prenez le soin de vous familiariser avec ce guide et les constats qu'il contient puis placez l'ensemble dans la boîte à gants de votre véhicule.

En cas d'accident :

Que vous pensiez être responsable ou non, concentrez toute votre attention sur la rédaction du constat amiable.

Relisez les conseils et définitions qui figurent sur le guide et sur les différents feuillets du constat.

Réalisez ensuite le croquis le plus précisément possible.

En cas de désaccord avec le conducteur adverse :

- établissez néanmoins le constat,
- ne recherchez pas le compromis,
- formulez avec précision les points de désaccord, au recto et au verso du constat amiable,
- identifiez les éventuels témoins et indiquez leurs coordonnées dans la partie "5" au recto du constat amiable,
- écrivez de manière lisible.

Notre conseil pour vos petits dégâts :

Vous n'êtes pas responsable et votre véhicule n'a subi qu'un choc léger sans dommage apparent... Faites néanmoins une déclaration, nous ferons expertiser votre automobile et pourrons vous indemniser ! Les dégâts sont souvent plus importants qu'il n'y paraît et en cas de nouveau sinistre, l'expert devrait déduire les dommages antérieurs, qui resteraient alors à votre charge.

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE Feuille 1/2

1 Date de l'accident Heure Localisation Lieu : Blessé(s) même léger(s) non oui

2 Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B objets autres que des véhicules non oui

3 Témoins : noms, adresses et tél.

VÉHICULE A **12. CIRCONSTANCES** **VÉHICULE B**

4 Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance) A Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis B Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance)

5 NOM Prénom Adresse Code postal Pays

6 * en stationnement/à l'arrêt 1 m

7 * quittait un stationnement/ouvrait une portière 2 m

8 4 sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre 4 7 Véhicule

9 5 s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre 5 8 Marque, type

10 6 s'engageait sur une place à sens giratoire 6 9 N° d'immatriculation

11 7 roulait sur une place à sens giratoire 7 10 Pays d'immatriculation

12 heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file 8 11 Véhicule

13 changeait de file 10 12 Marque, type

14 virait à droite 12 13 N° d'immatriculation

15 virait à gauche 13 14 Pays d'immatriculation

16 empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse 15 15 Véhicule

17 n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge 17 16 Marque, type

18 indiquez le nombre de croix 18 17 N° d'immatriculation

19 indiquez le nombre de cases marquées d'une croix 19 18 Pays d'immatriculation

CROQUIS

Indiquez sur votre croquis :

- le nom des rues
- la direction des véhicules
- la signalisation (feu rouge, au sol...)
- la provenance des véhicules

20 Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche →

21 Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche →

22 Dégâts apparents au véhicule A : ...

23 Dégâts apparents au véhicule B : ...

24 Mes observations : 25 Signature des conducteurs 26 Mes observations

A B

Copyright CEA 2001

- De 1 à 5 : situation de l'accident
- De 6 à 9 : identification des conducteurs, des véhicules et des assureurs
- De 10 à 11 : indication du choc initial et des dégâts apparents

- 12 : description des circonstances de l'accident
- 13 : croquis de l'accident
- 14 : observations
- 15 : signatures des conducteurs

Lexique

Ces définitions vous éviteront des erreurs fâcheuses sur le sens à donner aux mots.

- **Véhicule arrêté.** Le véhicule est immobilisé dans le cours de la circulation (ex : embouteillage).
- **Véhicule à l'arrêt.** Le véhicule s'immobilise un court instant avec son conducteur au volant ou à proximité.
- **Véhicule en stationnement.** Immobilisation du véhicule sur une aire de stationnement.
- **File de véhicules.** Succession de véhicules (deux ou plus) placés l'un derrière l'autre : sont considérés dans la même file les véhicules se trouvant même partiellement dans le prolongement l'un de l'autre.
- **Changement de file.** Manœuvre par laquelle un véhicule quitte sa file pour prendre une autre file. Est assimilé à un changement de file, tout écart d'un véhicule perturbant la circulation de l'autre véhicule.
- **Axe médian.** La ligne continue ou discontinue ; le milieu de la chaussée ou de la partie de la chaussée laissée disponible par une file de véhicules en stationnement ou des travaux lorsqu'il n'y a pas de ligne continue.

- **Lieu non ouvert à la circulation publique :** lieu devant lequel est apposé un panneau interdisant la circulation à tous véhicules, - accès à une propriété privée, lorsqu'il dessert exclusivement cette propriété et ne fait pas partie de la voirie communale, départementale ou nationale, - lieu interdit, soit par une chaîne, soit par une barrière quelconque.
- **Chemin de terre.** Toute chaussée réunissant à la fois les trois conditions ci-après : - ne pas être présignalée par un panneau réglementaire, - ne comporter aucun revêtement (par empierrement, pavage, goudronnage, bitumage), - ne pas faire partie de la voirie communale.
- **Chaussée.** Partie de la route normalement utilisée pour la circulation des véhicules.
- **Partie arrière du véhicule.** Partie du véhicule située derrière les roues arrières du véhicule.

Important

- Utilisez un seul constat pour deux véhicules.
- En cas d'accident en chaîne, précisez si votre véhicule s'est trouvé projeté sur un autre.
- Rédigez le constat avec un stylo à bille.
- Signez le constat après que celui-ci soit complètement rempli et avant séparation des feuillets.
- Après les signatures, ne modifiez pas le recto mais complétez le verso.
- Envoyez le constat au plus tard dans les 5 jours qui suivent l'accident.